

ARTICLE BUDGÉTAIRE 04 04 08

Projet pilote visant à encourager la transformation du travail précaire en travail assorti de droits

APPEL À PROPOSITIONS 2010 VP/2010/016

Les résultats escomptés sont les suivants:

- mieux connaître les mesures récemment adoptées dans les États membres pour étendre les droits des travailleurs précaires;
- mieux appréhender l'ampleur du phénomène du travail précaire et son rôle dans le fonctionnement global de l'économie;
- encourager l'échange d'informations et d'expériences entre les parties prenantes;
- favoriser la coopération transfrontalière entre les parties prenantes et la diffusion des pratiques exemplaires.

Les activités suivantes peuvent être cofinancées:

- des enquêtes, études sur le terrain et autres activités de collecte d'informations;
- des séminaires, conférences et formations de courte durée axées sur la transformation d'emplois précaires en contrats assortis de plus de droits, des études préparatoires, des tables rondes, des échanges d'expériences et de pratiques exemplaires et la création de réseaux d'acteurs clés et/ou d'experts;
- des études de cas sur le travail précaire dans des catégories professionnelles, régions ou secteurs spécifiques ainsi que sur le renforcement des droits associés au travail précaire, et des études comparatives sur la situation dans différents États membres;
- des initiatives destinées à améliorer la collecte, l'exploitation et la diffusion des données sur la transformation du travail précaire en emploi assorti de droits, telles que des sites internet, des publications, des bulletins d'informations et d'autres moyens de diffusion de l'information.

Le montant envisagé pour le présent appel à propositions s'élève à 650 000 EUR.

Le taux de cofinancement de l'Union européenne est limité à 80 % du total des coûts éligibles de l'action.

La **date limite** de dépôt des dossiers complets est fixée au **30 septembre 2010** pour les actions commençant au plus tôt le **15 novembre 2010** et au plus tard le **22 décembre 2010**.

Pour de plus amples informations sur les objectifs et les priorités de cette ligne budgétaire, les actions et les demandeurs admissibles, les montants de cofinancement et les autres dispositions, veuillez consulter les instructions complètes à l'intention des demandeurs à l'adresse suivante:

EN: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=630&callId=289&furtherCalls=yes>

FR: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=630&callId=289&furtherCalls=yes>

DE: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=de&catId=630&callId=289&furtherCalls=yes>